



Le syndicat

Se syndiquer, c'est briser l'isolement pour faire respecter ses droits et régler les problèmes reliés au travail ainsi que d'avoir des représentants du secteur des RSGE qui œuvrent afin de bonifier les conditions de travail et leur permettent de négocier et de signer les conventions collectives auprès du MFA (ministère de la Famille) et obtenir une reconnaissance pour leur travail en petite enfance.

Se syndiquer ce n'est pas être contre le bureau coordonnateur qui nous reconnaît mais d'avoir une collaboration, avec eux, pour des effets bénéfiques pour le développement et le maintien de relations de travail harmonieuses.

Enfin, adhérer à un syndicat permet d'avoir recours au support nécessaire pour exercer ses droits si complexes soient les lois et les règlements.

LA CSN

Pourquoi la CSN?

Car elle a les moyens de soutenir les RSGE pour une cotisation à 1,3 %

La CSN se distingue largement en donnant aux RSGE en tout temps et sans frais supplémentaires le plein accès à des services hors pairs, notamment juridiques.

L'exécutif

Pourquoi est-il important d'avoir un conseil syndical composé de deux représentantes locales de chaque accréditation (BC) si un comité exécutif national voit le jour?

-Avoir la chance d'aider vos collègues de votre bureau coordonnateur, en appliquant la convention collective et en défendant les intérêts de tout un chacun lors de litiges et de mécontentes.

-une belle occasion de contribuer à l'essor de votre Syndicat tout en acquérant une expérience enrichissante aussi bien dans le domaine éducatif qu'humain

-Pour travailler en équipe

-Pour les tâches allégées car s'il y a un comité exécutif national il sera en charge de l'information et de la communication ainsi le temps à consacrer au syndicat sera d'une réunion par mois (en exécutif) et de deux assemblées par année.

Document produit par le syndicat des ;

